



A1. Définitions

Dans ce document (le « Contrat »), nous ferons référence aux définitions suivantes:

- Par "**Fournisseur de Service**", nous entendons BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L., ayant son siège social et ses laboratoires d'essais à Ponte a Egola (PI), via Risorgimento, 16.
- Par "**Client**", nous entendons le sujet, personne physique ou morale, qui demande l'exécution des analyses et des services indiqués dans le devis.
- Par "**Échantillon**", nous entendons le matériel à analyser qui nous est fourni par le client.
- Par "**Échantillon de référence**", nous entendons une partie de l'échantillon (en tant que tel ou traité) qui est stocké au laboratoire lorsque la nature et les quantités de l'échantillon d'origine sont suffisants.
- Par "**Offre**", nous entendons le document faisant état de la proposition technico-commerciale concernant les essais et les services demandés par le client.
- Par "**Rapport d'essai**", nous entendons le document signé et estampillé par le Responsable du Laboratoire.

A2. Aspects généraux

Prix

Les prix indiqués dans l'offre sont exprimés en Euros (sauf différente mention) et hors TVA.

Validité de l'offre

Les offres sont valables jusqu'à la date d'expiration indiquée dans le même document.

L'expiration de l'offre, et donc le maintien des conditions économiques, peut être prolongée par accord entre les parties et une nouvelle date d'expiration sera dans tous les cas communiquée par écrit par le Fournisseur de Service.

Mode d'acceptation de l'offre

En cas d'acceptation des conditions technico-économiques de l'offre, le client peut envoyer la même offre contresignée ou formaliser la commande avec ses propres procédures. Dans ce dernier cas, et de toute façon sur n'importe quel document accompagnant l'échantillon ou service, nous vous conseillons de faire référence au code de l'offre. Toute modification des conditions technico-économiques doit faire l'objet d'un accord préalable et en cas de modification significative du contenu, une nouvelle offre sera alors formalisée.

Facturation et paiement

BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. facture tout échantillon ou services le même mois de la certification ou de l'exécution du service, à l'exception de différents législations ou accords entre les parties. Comme modalité de paiement, BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. demande un virement bancaire à 30 jours de la date de facturation. Différents conditions de paiement doivent être communiqués rapidement et devront être acceptés par BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. par confirmation écrite.

Tout retard de paiement des sommes dues par la Société par rapport aux conditions convenues, par dérogation à ce qui est établi par l'Art. 5 du décret législatif 231/2002, résultera, à partir du jour suivant l'échéance, en des intérêts de retards de paiement, selon la loi, conformément à l'article 1284 du Code Civil. Pour les nouveaux clients et pour les clients ayant des factures impayées, le paiement doit être effectué en avance de l'exécution des services.



01123

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elims.it/

Soggetta all'attività di direzione
e coordinamento da parte di
Bureau Veritas SA con sede
in Neuilly-sur-Seine – Francia



Délais de livraison pour Essais de Laboratoire

Les délais normaux de livraison des résultats d'analyses sont définis dans l'offre. Ces délais sont susceptibles de changer en raison d'événements imprévus de nature technique. Toute variation dans les délais de livraison sera toutefois communiquée et expliquée au Client par le Laboratoire.

À l'exception des analyses d'échantillons d'eau (pour lesquelles les délais seront communiqués au stade de l'enregistrement), les délais normaux de livraison des résultats d'analyses sont d'environ 5 jours ouvrables à compter de la date d'enregistrement de l'échantillon (tant que l'essai le permet).

Sur demande explicite du client, nous mettons les procédures suivantes à votre disposition :

- ✓ "URGENT 3 jours", livraison des résultats dans les 3 jours ouvrables prix listé x 1,5 ; si plus de 3 essais prix listé x 2
- ✓ "URGENT 1 jour", livraison des résultats en 1 jour ouvrable : prix listé x 2
- ✓ " MEME JOUR ", livraison des résultats en le meme jour : prix listé x 2.5

Services sous-traités

En cas de services effectués par un autre fournisseur, BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. est responsable envers le client pour le travail du sous-traitant, sauf en cas de désignation par le client ou par une autorité réglementaire du sous-traitant à utiliser. Les éventuels frais d'expédition supplémentaires pour l'envoi de l'échantillon au laboratoire sous-traité seront à la charge du client.

Rapports d'essais pour analyses de laboratoire

Le rapport d'essai sera signé et estampillé par un chimiste diplômé et il engendre les effets de la loi (Art.16 RD 01.06.1928 n.842, art.16 et 18 L.19.07.1957 n.679 - DM21.06.1978 - art .8 c.3 DM25.03.1986 - Décret ministériel 22.07.1993, n.362). Les rapports d'essais sont émis en un seul original qui est reconnaissable au papier coloré du laboratoire, avec des fichiers pdf signés de façon numérique par le responsable du laboratoire. Toute variation, suppression, ou modification éventuelle apportée par des tiers constitue une contrefaçon pouvant donner lieu à des poursuites pénales.

Les rapports d'essais, sauf indication contraire du client, seront envoyés par courrier électronique.

COÛTS GÉNÉRAUX	
DESCRIPTION	COÛT (€)
Copie du rapport d'essai	10,00
Copie d'origine du rapport d'essai	10,00
Emission d'un Amendement au Rapport d'essai	35,00
Tarif horaire techniciens	200,00
Traduction	50,00 / Rapport d'essai

Informations concernant l'accréditation ACCREDIA conformément à la norme UNI CEI EN ISO / IEC 17025

Qu'est-ce qu'une accréditation ?

" C'est une attestation ou certification par un organisme national d'accréditation certifiant qu'un organisme d'évaluation de la conformité remplit des critères établis par les normes harmonisées et, le cas échéant, toute autre exigence supplémentaire, y compris celles définies dans les programmes sectoriels pertinents, pour mener des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. "

REG (CE) N. 765/2008

Une reconnaissance internationale :



01123

SOCIO UN

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elims.it/

Soggetta all'attività di direzione e coordinamento da parte di Bureau Veritas SA con sede in Neuilly-sur-Seine – Francia



Seuls les laboratoires d'essais, et les organismes accrédités de certification et d'inspection sont qualifiés pour fournir au marché (entreprises, P.A, consommateurs) des déclarations de conformité fiables, crédibles et reconnus sur le plan international. En effet, ACCREDIA, en appliquant les normes les plus rigoureuses, évalue leur compétence, et leur comportement et leur performance sont constamment surveillés. ACCREDIA est également signataire d'accords internationaux de reconnaissance mutuelle.

Qualité du service offert :

L'accréditation atteste de la qualité du travail d'un organisme de certification et d'inspection ou d'un laboratoire d'essais et de calibration, évaluant la conformité de son système de management et de ses compétences par rapport aux exigences et normes reconnues sur le plan international, y compris les obligations légales.

L'accréditation est donc une garantie :

D'impartialité : représentation de toutes les parties intéressées au sein de l'organisme ou du laboratoire.

D'indépendance : les experts et les comités chargés de délivrer la certification ou le rapport garantissent l'absence de conflits d'intérêts avec l'organisation à certifier.

De comportement éthique: les normes européennes interdisent les offres de conseils directs ou par l'intermédiaire d'organisations associées.

De compétence : l'accréditation certifie principalement que le personnel performant l'évaluation est qualifié sur le plan culturel, technique et professionnel.

"L'Accord d'Accréditation entre ACCREDIA et l'organisme fournissant des services d'évaluation de la conformité (CAB'S)" détaille les termes de la relation contractuelle entre ACCREDIA et l'organisme d'inspection ou un laboratoire demandant l'accréditation.

Le laboratoire BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. effectue de nombreuses analyses sur divers matériaux (cuir, textiles, accessoires en métal, produits finis dans le secteur de la Maroquinerie et de la Chaussure, etc.).

Le laboratoire BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. est accrédité selon la norme ISO / IEC 17025, sous le numéro de laboratoire 01123.

La liste à jour des essais accrédités peut être téléchargée sur le site Web :

http://services.accredia.it/accredia_labsearch.jsp?ID_LINK=293&area=7&numeroaccr=01123&classification=A&isRestricted=false&dipartimento=L

Critère de décision :

Si la norme ou le Client ne précisent pas les règles décisionnelles, pour l'analyse de conformité on utilisera le critère probabiliste qui considère le résultat de la mesure (R) pas conforme un échec chaque fois qu'il dépasse la VL (Valeur limite) en ne tenant pas compte de l'incertitude de mesure. Le niveau de risque associé à cette règle est de 50%

Le laboratoire se réserve le droit de demander au client du matériel supplémentaire si les quantités reçues ne sont pas suffisantes pour effectuer un échantillonnage conformément aux méthodes officielles. Au cas où les quantités supplémentaires requises ne seraient pas disponibles ou en raison de la particularité du produit testé ou de l'indisponibilité du matériel, le laboratoire se



01123

SOCIO UN

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
<http://bvcpstaly-elims.it/>

Soggetta all'attività di direzione e coordinamento da parte di Bureau Veritas SA con sede in Neuilly-sur-Seine – Francia



réserve le droit d'effectuer les essais en indiquant dans le rapport d'essai le nombre d'échantillons réduits. Cette indication, au cas où la preuve serait accréditée, peut impliquer la non-utilisation de l'accréditation.

A3. Protection des Données Personnelles

Les parties s'engagent à ce qu'elle-même, leurs employés ou toute personne agissant pour leur compte respecteront toutes les lois et réglementations applicables, y compris toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables en matière de protection de la vie privée, et en particulier le Règlement Général de l'UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (ensemble désignés « Lois sur la Protection des Données »). Les parties reconnaissent que Bureau Veritas Certest Srl peut agir en qualité de « Sous-Traitant » (en vertu des Lois sur la Protection des Données) lorsqu'elle collecte et traite des données personnelles, exclusivement aux fins de l'exécution du Contrat, pour le compte du Client dans le cadre de l'exécution du Contrat, sauf accord écrit contraire signé par les parties.

Bureau Veritas Certest Srl collecte des données personnelles indirectement, par l'intermédiaire du Client, qui fournit à Bureau Veritas Certest Srl les données de ses employés, contractants, partenaires commerciaux et / ou clients. Les parties se fourniront mutuellement les informations appropriées concernant le traitement des données dans le cadre de l'article 2 du Règlement Général de l'UE 2016/679 sur la Protection des Données. Le client accepte et s'engage à fournir ces informations aux personnes concernées d'une manière conforme aux articles 13 et 14 du Règlement Général de l'UE 2016/679 sur la Protection des Données.

Traitement de Données Personnelles

Les opérations sur les données personnelles impliquent (le « Traitement de Données ») :

- La/les finalité(s) du traitement: l'exécution du Contrat, y compris, de façon non limitative, la prestation de services de certification et d'autres services tels que demandés par le Client.
- Les catégories de données personnelles traitées (les « Données Personnelles »): données personnelles relatives à l'identité de la personne concernée et à sa vie professionnelle.
- La durée du traitement de données personnelles, égale à la durée du Contrat, peut être prolongée pour la validité du certificat (jusqu'à cinq ans à compter de la date d'émission selon les règles applicables), et peut être archivée pour contre-analyse jusqu'à cinq ans supplémentaires et / ou à des fins probatoires jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables.
- Les catégories de personnes concernées par le Traitement de Données : employés, contractants, partenaires commerciaux et / ou clients du Client.

À cet égard, les parties devront coopérer à tout moment et avec diligence pour formaliser toute la documentation nécessaire pour le Traitement des Données Personnelles, en particulier pour justifier le respect par les parties des Lois sur la Protection des Données et du présent article (Protection des Données Personnelles), notamment en cas d'audits et d'enquêtes réalisés par le Client, ou tout tiers agissant pour son compte, ou par toute autorité compétente en matière de protection des données.

Obligations du Sous-Traitant

Bureau Veritas Certest Srl :

- informera rapidement le Client de toute circonstance entraînant une incapacité de Bureau Veritas Certest Srl à se conformer aux Lois sur la Protection des Données ou à fournir le service conformément aux Lois sur la Protection des Données, auquel cas Bureau Veritas Certest Srl et le Client coopéreront de bonne foi pour résoudre le problème, en particulier pour identifier l'impact de ces circonstances sur le service et pour déterminer les modifications à apporter au Contrat ou au service qui pourraient être nécessaires. À cet égard, si les parties ne parviennent pas à un accord pour résoudre le problème, le Client sera en droit de résilier le présent Contrat conformément à ses termes et conditions ;
- traitera les données personnelles conformément aux instructions du Client. Le présent Contrat constitue les instructions complètes et définitives du Client pour le Traitement des Données. Le Client garantit que les instructions données sont conformes aux Lois sur la Protection des Données et peuvent permettre à l'exécution effective par Bureau Veritas Certest



01123

SOCIO UN

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elimis.it/

Soggetta all'attività di direzione
e coordinamento da parte di
Bureau Veritas SA con sede
in Neuilly-sur-Seine – Francia



- Srl di ses services dans le cadre du présent Contrat. Si Bureau Veritas Certest Srl considère qu'une instruction du Client constitue une violation des Lois sur la Protection des Données, il en informera le Client ;
- assistera le Client dans la réalisation des études d'impact sur la vie privée et dans la consultation préalable par le Client de l'autorité compétente en matière de protection des données ;
 - coopérera avec le Client pour lui permettre de remplir ses obligations à l'égard des personnes concernées qui souhaitent exercer les droits qui leur sont reconnus par les Lois sur la Protection des Données ;
 - à la discrétion et sur instruction du Client, supprimera toutes les données personnelles ou les retournera au Client, et détruira les copies existantes, sauf si les lois applicables exigent le contraire ;
 - communiquera au Client, sur demande, le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, les cas échéant, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.



01123

SOCIO 

Bureau Veritas Certest S.r.l.
 Società a socio unico
 Cap. Soc. € 12.000,00
 Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
 Via Risorgimento, 16
 56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
 Fax: +39 0571 469835
 cpsinfo@certest.bureauveritas.com
 www.bureauveritas.com/cps
 www.bureauveritas.it/cps
 http://bvcpstaly-elims.it/

Soggetta all'attività di direzione
 e coordinamento da parte di
 Bureau Veritas SA con sede
 in Neuilly-sur-Seine – Francia



Confidentialité

Bureau Veritas Certest Srl veillera à la confidentialité de toutes les Données Personnelles, et en particulier :

- a mis en œuvre ou mettra en œuvre des procédures adéquates en matière de droits d'accès pour régir l'accès aux données personnelles ;
- s'engage à ce que seules les personnes qui ont besoin d'en connaître dans le but de fournir les services puissent avoir accès aux données personnelles, et à ce que ces personnes soient liées par des obligations légales ou contractuelles de confidentialité.

Mesures de sécurité

Bureau Veritas Certest Srl préservera la sécurité des Données Personnelles, et en particulier :

- a mis en œuvre et/ou mettra en œuvre pour les services des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour préserver la sécurité des données personnelles, adaptées au Traitement des Données concernées par les services et tenant compte des meilleurs standards de l'industrie et des coûts liés à leur mise en œuvre, des risques présentés par le Traitement et de la nature des données à protéger ;
- informera le Client dès qu'il aura connaissance (i) d'une violation de la sécurité des données personnelles, (ii) de toutes les informations nécessaires pour permettre au Client de se conformer à ses obligations de notification à l'autorité compétente en matière de protection des données et éventuellement aux personnes concernées dans les délais légaux, en documentant cette violation.

Sous-traitance et transferts de Données Personnelles

Le Client accepte expressément que Bureau Veritas Certest Srl puisse confier à un autre sous-traitant (ci-après le « Sous-Traitant ») tout ou partie des opérations liées au Traitement des Données, et que Bureau Veritas Certest Srl puisse transférer des données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen ou de pays reconnus par la Commission Européenne comme offrant un niveau de protection adéquat pour l'exécution des services.

En outre, Bureau Veritas Certest Srl :

- s'engage à ce que le Sous-Traitant soit lié par des obligations contractuelles équivalentes à celles énoncées dans le présent article (Protection des Données Personnelles) ;
- s'engage à avoir conclu un contrat de transfert de données personnelles établi sur la base des clauses contractuelles types de la Commission Européenne avec l'importateur de données, préalablement au transfert international de données personnelles ;
- restera entièrement responsable de toute violation du présent article (Protection des Données Personnelles) et / ou des Lois sur la Protection des Données commise par le Sous-Traitant dans le cadre des services.

Le Client reconnaît et accepte que Bureau Veritas Certest Srl peut transférer les rapports d'audits aux organismes d'accréditation et / ou aux propriétaires du système afin de se conformer aux exigences légales applicables, ces rapports d'audit incluant les données personnelles des personnes concernées du Client.



01123

SOCIO 

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elims.it/

Soggetta all'attività di direzione
e coordinamento da parte di
Bureau Veritas SA con sede
in Neuilly-sur-Seine – Francia



A4. Échantillonnage et conservation des échantillons pour analyses de laboratoire

Conservation des échantillons et des échantillons de référence

Le Fournisseur de Service garantit la conservation de l'échantillon conformément aux méthodes d'analyse fournies.

Sauf accord contraire, BUREAU VERITAS CERTEST S.R.L. acquiert la propriété de l'échantillon livré et garantit sa conservation, ou la conservation d'un taux de l'échantillon de référence en tant que tel ou traité, pendant une période d'au moins trois mois à compter de la date de certification, sauf demande contraire par, ou accord contraire avec, le Client. À la date d'expiration, l'échantillon sera détruit par le laboratoire conformément à la réglementation en vigueur. Les archives relatives aux analyses effectuées sont conservées pendant une période de 48 mois.

Le Fournisseur de Service peut renvoyer l'échantillon restant (pas l'échantillon de référence) si le Client le demande pendant le délai de conservation. Indiquez dans la confirmation de commande, ou informez nous lors de l'acceptation de l'échantillon, si vous souhaitez obtenir le retour de l'échantillon restant.

Si les échantillons sont envoyés au laboratoire en l'absence d'une ou plusieurs informations nécessaires à leur enregistrement dans notre système informatique, notre personnel contactera la personne de référence afin d'obtenir les informations manquantes. Après plus de 15 jours de la demande d'informations, en cas de non-réponse du client, notre laboratoire procédera à la destruction des échantillons livrés.

Exécution de l'échantillonnage

Le laboratoire procédera à l'échantillonnage conformément à la norme de référence, lorsque les dimensions et les caractéristiques de l'échantillon le permettent.

Si le client procède lui-même à l'échantillonnage, veuillez tenir compte des instructions d'utilisation fournies par le laboratoire sur votre demande.

Dans tous les cas, le laboratoire se réserve le droit de refuser l'échantillon lorsqu'il est impossible d'appliquer une ou plusieurs des méthodes d'analyses requises (échantillon en quantité insuffisante, échantillon dans un état non adéquat lorsqu'il est soumis au laboratoire, échantillon visiblement non adapté aux essais requis, etc.).

Nous vous invitons cependant à communiquer aux responsables du laboratoire la nécessité de recevoir ces instructions et la demande ultérieure de restitution de l'échantillon restant à la conclusion des essais.

Pour l'exécution des essais, vous nécessitez un cuir entier ou un cuir échantillonné selon la norme UNI EN ISO 2418 qui définit la méthode d'échantillonnage des cuirs à analyser.

Si l'échantillon à analyser est une chaussure, l'échantillonnage doit être effectué conformément à la norme UNI EN ISO 13400.

Pour effectuer des analyses d'échantillons textiles, l'échantillonnage doit être effectué conformément à la norme ISO 2286-1.

La quantité de matériel à fournir au laboratoire varie en fonction de l'analyse requise : le personnel de Bureau Veritas Certest reste disponible pour clarifier la quantité minimale nécessaire pour pouvoir effectuer les essais requis.

Dans le cas où vous souhaitez que l'échantillonnage soit effectué par le laboratoire, le coût est de 30,00 € par échantillon. Si au contraire vous décidez de soumettre l'échantillon déjà échantillonné, le coût de l'échantillonnage est inclus dans le coût des essais effectués.

A5. Conditions générales de la division Consumer Product Services



01123

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elims.it/

Soggetta all'attività di direzione
e coordinamento da parte di
Bureau Veritas SA con sede
in Neuilly-sur-Seine – Francia



A integrazione di ce qu'on a déjà ci dessus specificé veuillez s'il vous plait vous référer aux conditions générales de la division CPS (Consumer Product Services) suivantes.

La partie qui soumet un bon de commande de prestation de services complété à la Société ou signe une offre émise par la Société pour l'exécution de ses prestations (« **Prestations** ») est le « **Client** » au sens des présentes Conditions de Services. L'entité au sein de la division Bureau Veritas Consumer Products Services qui accepte le bon de commande de Prestations et émet le Rapport documentant les résultats de ces Prestations est la « **Société** » au sens des présentes Conditions de Services. La Société et le Client sont ensemble les « **Parties** », et chacune une « **Partie** ». Une commande de Prestations constitue un accord juridiquement contraignant pour les deux Parties lorsqu'une telle commande est acceptée par la Société (« **Accord** ») selon les termes et conditions suivants (collectivement, les « **Conditions** »):

- 1. Prestations. (a)** La réalisation des Prestations sera reflétée par l'envoi par la Société au Client d'un rapport écrit présentant les résultats des Prestations sur la base de la commande dûment acceptée, des protocoles applicables, des informations écrites et, le cas échéant, de l'échantillon de produit fourni par le Client à la Société (« **Rapport** »). La Société peut déléguer / transférer l'exécution de tout ou partie des Prestations à une filiale de la Société, à un agent ou à un sous-traitant. Le Client doit fournir à la Société, en temps voulu, tous les documents et informations nécessaires pour permettre à la Société d'exécuter correctement les Prestations. La Société peut, à sa seule discrétion, disposer des échantillons de produits fournis à la Société pour les Prestations et qui n'ont pas été détruits au cours de l'exécution des Prestations. **(b)** Le Client représente et garantit à la Société que (i) chaque échantillon de produit n'est pas soumis en violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (ii) le Client n'utilisera, ni ne se basera sur, le Rapport de la Société pour tout produit dont les propriétés diffèrent de l'échantillon faisant l'objet du Rapport ; et (iii) toute marchandise sujette à une inspection sera entièrement préparée pour le type d'inspection réservée à la date spécifiée, et **(c)** le Client accepte l'entière responsabilité de l'exactitude des documents soumis au gouvernement ou à d'autres organismes réglementaires, y compris des certificats de conformité requis par la US Consumer Product Safety Improvement Act (loi américaine sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation) et par les exigences de l'UE en vertu de la réglementation REACH. L'obligation d'exactitude du Client s'applique même lorsque la Société a assisté le Client dans la préparation de cette documentation.
- 2. Rapport. (a)** Le Rapport (i) constitue le seul livrable résultant des Prestations, (ii) se rapporte uniquement aux faits et circonstances tels qu'observés et enregistrés par la Société au moment de l'exécution des Prestations dans la limite des informations écrites et des instructions reçues du Client ; La Société n'a aucune obligation de mettre à jour le Rapport après sa délivrance. Lorsque les Prestations comprennent des essais ou des inspections: (i) le Rapport présentera les conclusions de la Société uniquement en relation avec les échantillons de produits qui y sont identifiés et (ii) les résultats présentés dans le Rapport ne pourront pas être interprétés comme étant indicatifs ou représentatifs de la qualité ou des caractéristiques du lot à partir duquel un échantillon de produit a été prélevé pour l'exécution des Prestations par la Société. **(b)** Le rapport est émis uniquement par la Société, est destiné à l'usage exclusif du Client et de ses filiales et, sauf si celui-ci est requis par un organisme réglementaire, ne doit pas être publié, utilisé à des fins publicitaires, copié ou reproduit pour distribution ou divulgué publiquement sans le consentement écrit préalable de la Société. La Société n'est pas responsable de l'interprétation du Rapport qui peut être faite par un tiers. **(c)** Le Client ne pourra pas demander un Rapport uniquement dans le cadre d'un litige, ni nommer la Société, ses filiales ou ses employés en tant qu'expert dans toute procédure judiciaire sans le consentement écrit préalable de la Société. Si le Client prévoit de produire ou d'utiliser le Rapport dans une procédure judiciaire, il en informera la Société avant de soumettre le Rapport dans une telle procédure judiciaire.
- 3. Représentations et Garanties. (a)** La Société fera preuve du soin requis et de la compétence normale dans l'exécution de ses Prestations. **(b)** Le Client accepte que la Société n'est ni un assureur ni un garant, et ne remplace ni le Client ni les tiers que ce dernier mandate, y compris les concepteurs, fabricants, agents, acheteurs, distributeurs et sociétés de transport ou d'expédition ; La société décline toute responsabilité dans de telles capacités. Le Client reconnaît que, s'il cherche à se protéger contre des réclamations de perte, de dommage ou de préjudice, il doit obtenir une assurance appropriée. **(c)** La Société ne garantit pas les produits du Client, et le Rapport de la Société ne représente pas une garantie de qualité marchande, une garantie d'adaptation à un usage particulier, ou aucune autre garantie.
- 4. Paiement.** Le paiement intégral doit être effectué 30 jours après la date de facturation, à défaut de quoi la Société pourra révoquer tout crédit accordé au Client. Le Client remboursera à la Société (i) les intérêts sur les montants dus depuis la date d'échéance jusqu'au paiement effectif à un taux d'intérêt de 1,5% par mois et (ii) tous les autres coûts supportés par la Société pour recouvrer les montants dus, y compris les frais de justice, les honoraires d'avocats et les coûts d'agences de recouvrement.



01123

SOCIO UN

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
http://bvcpstaly-elimis.it/

Soggetta all'attività di direzione
e coordinamento da parte di
Bureau Veritas SA con sede
in Neuilly-sur-Seine – Francia



5. Propriété Intellectuelle. Les noms, marques de service, marques de commerce et droits d'auteur de la Société et de ses filiales (collectivement, les « **Marques** ») sont et demeurent la propriété exclusive de la Société et ne pourront pas être utilisés par le Client. Le Client ne pourra pas contester la validité des Marques ni prendre des mesures qui pourraient nuire à la valeur ou à la clientèle associées aux Marques, à l'image ou à la réputation de la Société ou de ses filiales. Le Client reconnaît que toutes informations ou échantillons soumis à la Société constituent une autorisation permettant à cette dernière d'utiliser ceux-ci dans l'exécution des Prestations.

6. Relation entre les Parties. (a) Aucune disposition des présentes ne crée de partenariat, d'agence ou d'entreprise commune entre les Parties. **(b)** Le fait de ne pas exiger le respect ou l'exécution stricte de toute disposition des présentes Conditions ne doit pas être interprété comme étant une renonciation par une Partie de son droit d'exiger par la suite le respect ou l'exécution stricte de celle-ci. Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable, cette invalidité n'invalidera pas le reste des Conditions. **(c)** Pendant une période de deux ans après le début du présent Accord, le Client ne doit pas directement ou indirectement tenter de solliciter à l'emploi tout employé de la Société.

7. INDEMNITÉ. LE CLIENT S'ENGAGE À INDEMNISER ET NE PAS TENIR RESPONSABLE LA SOCIÉTÉ, SES FILIALES ET LEURS DIRECTEURS, CADRES DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, AGENTS ET SOUS-TRAITANTS RESPECTIFS CONTRE TOUTE RÉCLAMATION TIERCE POUR PERTE, DOMMAGE, PRÉJUDICE, DÉCÈS OU DÉPENSE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DE, OU LIÉE À, (I) L'EXÉCUTION DE TOUT SERVICE PAR LA SOCIÉTÉ, (II) LA VENTE, REVENTE, FABRICATION, DISTRIBUTION OU L'UTILISATION DE TOUT PRODUIT DU CLIENT OU (III) LA VIOLATION DES OBLIGATIONS OU GARANTIES DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES.

8. LIMITES DE RESPONSABILITÉ. (A) LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE INDIRECTE, ACCESSOIRE OU SPÉCIALE RELATIVE AU RAPPORT, AU PRODUIT OBJET DES SERVICES, OU AUX SERVICES FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ EN VERTU DES PRÉSENTES. LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE RÉSULTANT DE TOUT RETARD DANS L'EXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS EN VERTU DES PRÉSENTES OU DU MANQUEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE FOURNIR SES SERVICES DANS TOUT DÉLAI D'EXÉCUTION PRÉVU PAR LA SOCIÉTÉ, INDÉPENDamment DE LA CAUSE DU DÉLAI OU DU MANQUEMENT. **(B)** TOUTE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE TOUTE RÉCLAMATION POUR PERTE, INDEMNITÉ, CONTRIBUTION OU DOMMAGE QUELLE QUE SOIT SA NATURE OU SA CAUSE, NE DÉPASSERA PAS UN MONTANT ÉGAL À CINQ (5) FOIS LE MONTANT DES FRAIS PAYÉS À LA SOCIÉTÉ POUR LES SERVICES SPÉCIFIQUES AYANT ENGENDRÉ UNE TELLE RÉCLAMATION.

9. Force Majeure. En cas d'événement de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de la Société, la Société peut immédiatement annuler ou suspendre son exécution en vertu des présentes sans engager la moindre responsabilité envers le Client.

10. Loi Applicable. Les présentes Conditions sont régies par les lois du pays suivant : pour les Prestations fournies (i) aux Amériques : les lois de l'État de New York, (ii) en Asie-Pacifique, Asie du Sud, Moyen-Orient et Afrique : les lois de Hong Kong (sauf en Chine où les lois de la RPC sont applicables), et (iii) en Europe : les lois d'Angleterre et du pays de Galles.

11. Résolution des Litiges. (a) Si le Client souhaite formuler une réclamation relative aux Prestations, il doit soumettre celle-ci par écrit à la Société, en exposant en détail le fondement de cette réclamation dans un délai de 90 jours à compter de la découverte de la réclamation et dans un délai de six mois à compter de la date d'émission du Rapport. Le Client renonce à toute réclamation, sans limitation, soumise en dehors de ces délais. **(b)** Si un différend survient dans le cadre du présent Accord, les Parties tenteront d'abord des négociations de bonne foi, faute de quoi les Parties (i) conviennent que les tribunaux du pays de la loi applicable seront seuls compétents pour régler un tel différend lié à cet Accord et (ii) renoncent irrévocablement à leur droit à un procès devant un jury dans le cadre d'une telle action ou procédure judiciaire.

Les présentes Conditions, le bon de commande et / ou l'offre applicable et le Rapport représentent l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant l'objet des présentes, et aucune modification non écrite ne pourra lier les Parties. Tous termes et conditions du Client qui sont joints, inclus ou mentionnés dans tout bon de commande, ordre d'achat ou autre docu



01123

SOCIO 

Bureau Veritas Certest S.r.l.
Società a socio unico
Cap. Soc. € 12.000,00
Reg. Imp. e VAT IT 0171201 0501
Via Risorgimento, 16
56028 San Miniato (PI) - Italia

Tel: +39 0571 49626
Fax: +39 0571 469835
cpsinfo@certest.bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/cps
www.bureauveritas.it/cps
<http://bvpcpsitaly-elims.it/>

Soggetta all'attività di direzione e coordinamento da parte di Bureau Veritas SA con sede in Neuilly-sur-Seine – Francia